**CONSULTER UN AVOCAT**

Pour consulter un avocat directement à son Cabinet, il est nécessaire de prendre un rendez-vous au cours duquel vous apporterez tous les documents dont vous disposez.

N’hésitez pas à poser toutes les questions qui vous viennent à l’esprit.

La profession d’avocat est une profession libérale, il n’existe pas de barème d’honoraire.

Il faut donc parler de sa rémunération avec votre avocat : une convention d’honoraire devra être signée.

L’avocat vous informera sur l’aide juridictionnelle et sur la protection juridique dont vous pouvez éventuellement bénéficier.

**LES CONSULTATIONS GRATUITES**

Il s’agit de consultations d’information et d’orientation sur vos droits  
et principalement sur l’accès à l’aide juridictionnelle

**CONSULTATIONS GENERALISTES**

MAISON DES AVOCATS  
36 rue de la Résistance – 42000 SAINT-ETIENNE - 04 77 33 16 22  
**Chaque** **lundi de 9H00 à 12H00**  
sur rendez-vous et sous conditions de ressources \*

PALAIS DE JUSTICE - SAUJ  
Place du Palais de Justice – 42000 SAINT-ETIENNE - 04 77 43 33 10  
**Chaque** **lundi et Mercredi de 9H00 à 12H00**  
sans rendez-vous et sans conditions de ressources

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

9 Boulevard Jules Janin – 42000 SAINT-ETIENNE - 04 77 49 83 30  
**1 lundi sur 2 de 14H00 à 17H00**  
sur rendez-vous et sous conditions de ressources \*

TRIBUNAL D’INSTANCE DE MONTBRISON

Palais de Justice – rue du Palais de Justice – 42600 MONTBRISON - 04 77 33 16 22  
**1er lundi du mois de 10H00 à 12h00**  
sur rendez-vous et sous conditions de ressources \*

**CONSULTATIONS MINEURS - JEUNES MAJEURS**

MAISON DES AVOCATS  
36 rue de la Résistance – 42000 SAINT-ETIENNE - 04 77 33 16 22  
**1 mercredi sur 2 de 14H30 à 16H30**  
sans rendez-vous et sans condition de ressources

MISSION LOCALE DES JEUNES  
18 Avenue Augustin Dupré – 42000 SAINT-ETIENNE - 04 77 01 34 00  
**1 mercredi sur 2 de 14H30 à 16H30**  
sans rendez-vous et sans condition de ressources

\*SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES : Revenus mensuels du foyer fiscal **inférieurs à 1 007 € par mois**  
(plafond de l’aide juridictionnelle totale)

**CONSULTATIONS DROIT DES ETRANGERS**

MAISON DES AVOCATS  
36 rue de la Résistance – 42000 SAINT-ETIENNE - 04 77 33 16 22  
**Chaque vendredi de 9H00 à 12H00**

sur rendez-vous et sans condition de ressources

**CONSULTATIONS ENTREPRISES**Il s’agit de consultations ouvertes aux seules personnes physiques ou morales ayant un lien avec le secteur du commerce et de l’industrie ou de l’artisanat

CHAMBRE DE COMMERCE ET D’INDUSTRIE TERRITORIALE

57 Cours Fauriel – 42000 SAINT ETIENNE - 04 77 43 04 00  
**2ème mercredi du mois de 14h00 à 18H00**  
sur rendez-vous et sans condition de ressources  
  
Parc des Comtes du Forez – 42600 MONTBRISON - 04 77 96 02 79  
**Téléphoner pour connaître la date la plus proche**  
sur rendez-vous et sans condition de ressources

CHAMBRE DES METIERS ET DE L’ARTISANAT  
Rue de l’Artisanat – 42000 SAINT ETIENNE - 04 77 92 38 00  
**4ème lundi du mois de 14h00 à 17H00**  
2 Place des Comtes du Forez – 42600 MONTBRISON - 04 77 92 38 00  
**Téléphoner pour connaître la date la plus proche**  
sur rendez-vous et sans condition de ressources

MAISON DES AVOCATS  
36, rue de la Résistance

42000 SAINT-ÉTIENNE

TEL : 04 77 33 16 22

FAX : 04 77 32 42 27

E-mail : [ordre@avocat-saint-etienne.com](mailto:ordre@avocat-saint-etienne.com)

www.avocat-saint-etienne.com